

A2017C03566

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS**

**Installations classées pour la
protection de l'environnement**

**Arrêté préfectoral n° DDPP-
IC-2017-11-02
du 8 novembre 2017
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE SAINT-
GEORGES-DESPEYRANRAN
concernant la demande pré-
sentée par la société
MESSER FRANCE**

Siège Social : MESSER
FRANCE, 24 quai Gallieni 92 156
Suresnes.

Nature du projet : demande
d'autorisation en vue d'exploiter
des unités de conditionnement et
de stockage de gaz industriels et
spéciaux.

Pour connaître le détail des ac-
tivités exercées vous pouvez
consulter le dossier, comprenant
une étude d'impact et l'avis de
l'autorité environnementale.

Emplacement du projet : ZA de
Lafayette – Commune de Saint-
Georges-D'Espéranche.

Consultation du dossier pen-
dant toute la durée de l'enquête
publique d'une durée d'un mois,
du lundi 11 décembre 2017 au
vendredi 12 janvier 2018 inclus : en
mairie de Saint-Georges-D'Espé-
ranche sur support papier et sur
un poste informatique, aux jours et
heures habituels d'ouverture au
public de la mairie. Sur le site in-
ternet des services de l'État en
Isère : www.isere.gouv.fr

Commissaire-enquêteur : Mon-
sieur Pierre BACUVIER, ingénieur
à la retraite. Le commissaire-en-
quêteur recevra les observations
orales ou écrites du public en mai-
rie de Saint-Georges-D'Espé-
ranche, aux jours et heures sui-
vants : le samedi 16 décembre
2017 de 9h00 à 12h00, le mercredi
20 décembre 2017 de 13h30 à
16h30, le vendredi 29 décembre
2017 de 13h30 à 16h30, le mer-
credi 3 janvier 2018 de 13h30 à
16h30, le vendredi 12 janvier 2018
de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête,
les intéressés pourront adresser
leurs observations : sur le registre

d'enquête publique déposé en
mairie de Saint-Georges-D'Espé-
ranche, par lettre, à l'attention de
M. le commissaire-enquêteur, à la
mairie de Saint Georges-D'Espé-
ranche, par voie électronique, en
envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

Les observations transmises
par voie électronique seront an-
nexées au registre d'enquête et
accessibles sur le site internet des
services de l'Etat en Isère dans les
meilleurs délais.

Toute information sur le projet
peut être demandée auprès de
Monsieur BAGEL, (directeur qua-
lité sécurité environnementale) de
la société MESSER FRANCE (tél :
06.09.16.55.05), ainsi qu'auprès
du service installations classées
de la direction départementale de
la protection des populations
(DDPP) située 22 avenue Doyen
Louis Weil à Grenoble (tél :
04.56.59.49.85) ou consultée sur
le site internet des services de
l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).
Toute personne peut, sur sa de-
mande et à ses frais, obtenir com-
munication du dossier d'enquête
publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du
commissaire-enquêteur pourront
être consultés à la DDPP – service
installations classées, à la mairie
de Saint-Georges-D'Espéranche
et sur le site internet des services
de l'Etat en Isère, pendant une
durée d'un an à compter de la
clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'inter-
venir à l'issue de cette enquête est
une autorisation assortie du res-
pect de prescriptions ou un refus.
L'autorité compétente pour prendre
la décision est le Préfet de l'Isère.

**Service
légales
collectivités**

04 76 84 32 02

A2017C03715

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
PRÉFECTURE DE LA DRÔME**

**Avis d'enquête publique
relative à la demande
d'autorisation unique
pluriannuelle de
l'Organisme Unique de
Gestion Collective (OUGC38)
pour l'irrigation sur le
département de l'Isère
et treize communes
dans la Drôme**

Par arrêté n° 38-2017-340-
DDTSE01 du 07 décembre 2017,
une enquête publique sur le projet
susvisé, d'une durée de 32 jours,
est prescrite du 02 janvier 2018 au
02 février 2018 inclus.

Au terme de cette enquête et à
l'issue de la procédure, la décision
qui sera prise par les Préfets
concernés, sera une autorisation
ou refus au titre du Code de l'En-
vironnement concernant la loi sur
l'eau, intégrant des prescriptions
liées à l'évaluation environnemen-
tale et la prise en compte de la
séquence éviter-réduire-compenser.

Une commission d'enquête a
été désignée par le Président du
Tribunal Administratif de Grenoble
pour conduire l'enquête publique.
Elle est composée de Mme

Isabelle BARTHE, consultante,
présidente de la commission, et de
deux membres, M. Denis

CRABIERES, guide de Haute
Montagne et M. François

JAMMES, ingénieur retraité.
En cas d'empêchement de Mme
Isabelle BARTHE, la présidence
de la commission d'enquête sera
assurée par M. Denis

CRABIERES.

Sont consultables sur les sites
des services de l'État en Isère et
dans la Drôme, l'arrêté inter-pré-
fectoral d'ouverture de l'enquête
publique et ses deux annexes : la
liste des communes concernées
(annexe 1) et les coordonnées et
horaires d'ouverture des différents
lieux de dépôt du dossier et per-
manences (annexe 2).

Pendant toute la durée de l'en-
quête, le dossier présenté à l'en-
quête sera mis à disposition du
public dans les lieux cités en an-
nexe 2 de l'arrêté inter-préfectoral
d'ouverture. Le dossier comprend
notamment la demande d'autori-

sation unique loi sur l'eau et ses
compléments dont un mémoire en
réponse, l'étude d'impact et les
annexes, l'avis du Préfet de la ré-
gion Auvergne-Rhône-Alpes, en
tant qu'autorité environnementale,
les avis des commissions locales
de l'eau du SAGE de la Bourbre,
du SAGE de l'Est Lyonnais, du
SAGE Drac-Romanche et du
SAGE Bièvre-Liers-Valloire.

La commission d'enquête se
tiendra à la disposition du public
pour recevoir ses observations
dans les conditions suivantes :
Lieux de permanence - Jours de per-
manences - Heures de perma-
nences :

Sous-Préfecture de La Tour du
Pin - Lundi 8 janvier 2018 - 08h30
à 10h30

Mairie de La Côte Saint André -
Mercredi 10 janvier 2018 - 14h30 à
16h30

Mairie de Grenoble - Samedi 13
janvier 2018 - 10h00 à 12h00

Sous-Préfecture de Vienne -
Mardi 16 janvier 2018 - 09h30 à
11h30

Mairie de Saint Marcellin - Jeudi
18 janvier 2018 - 15h00 à 17h00

Mairie de Vif - Vendredi 19 jan-
vier 2018 - 09h00 à 11h00

Mairie d'Anneyron - Lundi 22
janvier 2018 - 15h00 à 17h00

Mairie de Grenoble - Mercredi
24 janvier 2018 - 15h30 à 17h30

Mairie de La Côte Saint André -
Samedi 27 janvier 2018 - 10h00 à
12h00

Mairie de Saint Marcellin - Mardi
30 janvier 2018 - 08h30 à 10h30

Sous-Préfecture de La Tour du
Pin - Jeudi 1er février 2018 - 09h30
à 11h30

Mairie de Vif - Vendredi 02 fé-
vrier 2018 - 15h00 à 17h00

Deux réunions publiques sont
organisées :

Mercredi 10 janvier 2018, de
18h30 à 20h30 à La Côte Saint
André – Château Louis XI, rue des
Remparts - salle aile nord,

Jeudi 18 janvier 2018, de 18h30
à 20h30 à la mairie de Saint Mar-
cellin – salle du conseil municipal.

Pendant toute la durée de l'en-
quête publique, le dossier pourra
également être consulté sur le site
internet suivant :

[http://rhone-alpes.synagri.com/
synagri/synagri.nsf/pages/
ougc-\(organisme-unique-de-
gestion-collective\)](http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/synagri.nsf/pages/ougc-(organisme-unique-de-gestion-collective))

Un poste informatique sera mis
à disposition du public, en libre
accès et gratuitement pour consul-